



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE, LE LUNDI 17 AOÛT 2020, 19h05  
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

|                      |            |
|----------------------|------------|
| Ghislain Jacques,    | Maire      |
| Marcel Élément,      | siège no 1 |
| Lise Garant,         | siège no 2 |
| Pierre Levasseur,    | siège no 3 |
| Berthold Létourneau, | siège no 4 |
| Jasmin Létourneau,   | siège no 5 |
| Michel Breton,       | siège no 6 |

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et sec. Trés. est aussi présente.

17.08.20.104

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les délibérations du conseil et la période de question devant porter exclusivement sur l'octroi du mandat à Excavation bolduc pour les travaux des fossés de la route des Îles et de la route du 9<sup>e</sup> Rang.

**Il est proposé par** Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présentée.

**Adoptée**

17.08.20.105

**RÉSOLUTION POUR MANDATER EXCAVATION BOLDUC POUR LES TRAVAUX DES FOSSÉES DE LA ROUTE DES ÎLES ET DE LA ROUTE DU 9<sup>E</sup> RANG.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a invité plusieurs entrepreneurs à soumissionner pour les travaux des fossés de la route des Îles et de la route du 9<sup>e</sup> Rang ;

**ATTENQUE QUE** les soumissions suivantes ont été reçues :

- Excavation Bolduc pour un montant de 65 804.01 \$, incluant toutes les taxes applicables
- Lapointe et fils pour un montant de 72 254.52 \$, incluant toutes les taxes applicables

**ATTENDU QU'**Excavation Bolduc est la soumission conforme la plus basse ;

**Il est proposé par** Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que le contrat des travaux des fossés de la route des Îles et de la route du 9<sup>e</sup> Rang soit octroyé à Excavation Bolduc pour un montant de 65 804.01 \$, incluant les taxes applicables.

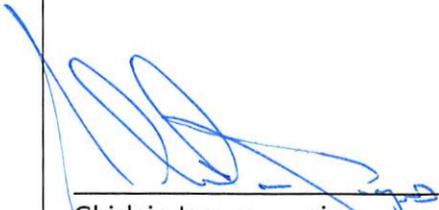
**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTION 1**

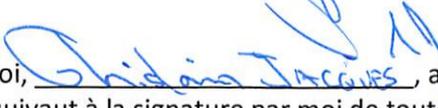
17.08.20.106

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé, **Il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h10.

  
Ghislain Jacques, maire

  
Cathy Payeur, dir.gén. sec.trés.

Moi, , atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.